



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 69/05
AU CONSEIL COMMUNAL

DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET 2005
POUR UN MONTANT TOTAL DE FR. 42'000.-

MUNICIPAL RESPONSABLE
HANS-RUDOLF KAPPELER, SYNDIC

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Par la présente, nous vous soumettons une série de crédits supplémentaires par rapport au budget communal 2005, accepté lors de la séance du Conseil communal du 11 novembre 2004, avec un excédent des charges de Fr. 927'155.--.

Cette façon de faire a comme but de :

- couvrir des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget de l'année en cours, respectivement les montants totaux sous-estimés,
- annoncer de nouvelles intentions, respectivement projets;
- être transparent.

Sur cette base, nous formulons la demande de crédits supplémentaires pour les comptes budgétaires suivants :

11. Administration

Compte 110.3091 Frais pour la formation professionnelle du personnel

Augmentation de Fr. 15'000.- à
Fr. 25'000.-. **Fr. 10'000.-**

Montant nécessaire pour la formation du Secrétaire municipal sous forme d'un programme de coatching. Il s'agit d'une formation spécifique dans le cadre du management et de l'organisation.

44. Parcs, promenades, cimetière et terrains de football

Compte 440.3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs

Augmentation de Fr. 5'000.- à
Fr. 20'000.- **Fr. 15'000.-**

Montant nécessaire pour améliorer les cheminements suivants :

- Sentier du Vallon
Drainage et prolongement de la partie en pavés et consolidation du sol à plusieurs endroits.
- Sentier entre la Route suisse et le Restaurant des Abériaux
Amélioration et consolidation du chemin, respectivement du sol.

71. Service social communal et intercommunal

Compte 711.3525 Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes (petite enfance)

Augmentation de Fr. 10'000.- à
Fr. 17'000.- **Fr. 7'000.-**

Montant nécessaire pour faire face à la participation communale à l'accueil de la petite enfance prévue dans la Convention intercommunale.

Compte 711.3655 Aides et subventions pour la prévoyance sociales (UAPE et Classes croûtes)

Augmentation de Fr. 40'000.- à
Fr. 50'000.- **Fr. 10'000.-**

Montant nécessaire pour faire face aux dépenses supplémentaires liées à l'ouverture de l'Unité d'accueil pour écoliers et dues, entre autre, à la diminution de la subvention du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ).

Montant total des crédits supplémentaires budgétés

à porter au budget 2005	Fr. 42'000.-
--------------------------------	---------------------

Incidences sur le budget communal
--

Augmentation totale des charges de

Fr. 17'074'665.- à **Fr. 17'116'665.-**

Total des revenus inchangé **Fr. 16'147'510.-**

Total excédents des charges **Fr. 969'155.-**
=====

Remarques

Nous n'apportons aucune modification en ce qui concerne les revenus, étant donné qu'aucun élément ne nous permet, aujourd'hui, de justifier des entrées supplémentaires.

L'augmentation totale des charges supplémentaires proposée augmente le solde négatif de l'autofinancement de Fr. 75'140.- mentionné à la p. 6 de notre préavis No 50/04 à

Fr. 117'140.-

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 69/05 concernant la demande de crédits supplémentaires au budget 2005 pour un montant total de Fr. 42'000.-,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires, pour un montant total de Fr. 42'000.-, qui sont portés sur les comptes mentionnés dans ce préavis,
2. d'adopter le budget 2005 en augmentant le montant total des charges de Fr. 17'074'665.- à **Fr. 17'116'665.-**, sans modification du montant total des revenus de **Fr. 16'147'510.-**,
3. d'accepter le budget 2005 avec un excédent de charges de **Fr. 969'155.-**.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 23 août 2005, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer